

Dossiers: SCT-2001-12

Date: 20130129

**SPECIFIC CLAIMS TRIBUNAL
TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES**

ENTRE:)
)
LA NATION MICMAC DE GESPEG)
) M^e Richard Jeannotte pour la revendicatrice
)
Revendicatrice)
)
- et -)
)
SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU)
CANADA)
Représentée par le ministre des Affaires)
indiennes et du Nord canadien) Me Dah Yoon Min pour l'intimée
)
)
Intimée)
)
)
)
)

ORDONNANCES

MADAME LA JUGE MAINVILLE

[1] Le 25 janvier 2013, madame Tania Jeannotte transmettait un courriel au Tribunal des revendications particulières l'avisant de ce qui suit :

- Me Richard Jeannotte, procureur de la Nation Micmac de Gespeg, ne représentait plus la revendicatrice dans la présente revendication;
- La Nation Micmac de Gespeg demande en conséquence de reporter la conférence de gestion de l'instance prévue le 5 février 2013 à une date ultérieure;

- La Couronne ne s'oppose pas à cette demande de report;
- Une suspension du dossier est également nécessaire pour permettre le changement de procureur;
- La Couronne ne s'oppose pas à la suspension;
- Les informations sur la personne à contacter durant la période de transition seront transmises la semaine prochaine, jointes d'une résolution du Conseil de Bande mandatant cette personne.

[2] Le 25 janvier 2013, la Couronne avisait le Tribunal par courriel qu'elle consent au report de la conférence de gestion, mais qu'elle n'a jamais consenti à une suspension de l'instance.

[3] Considérant les règles 5, 7 et 8 des *Règles de procédure du Tribunal des revendications particulières* et les règles 124, 125 et 126 des *Règles des Cours fédérales*, la Nation Micmac de Gespeg doit suivre la procédure suivante :

- Me Richard Jeannotte devra signifier un avis écrit à la Couronne et au Tribunal conformément à la règle 8 des Règles de procédures du Tribunal des revendications particulières;
- La Nation Micmac de Gespeg devra signifier à la Couronne et au Tribunal un avis nommant son nouveau procureur en remplacement de Me Jeannotte;

[4] Le Tribunal accorde à la Nation Micmac de Gespeg un délai jusqu'au 15 février 2013, 16h pour signifier l'avis nommant son nouveau procureur dans la présente instance.

[5] La conférence de gestion de l'instance prévue pour le 5 février 2013 sera reportée *sine die*. Le Tribunal convoquera les parties pour discuter d'une nouvelle date après la désignation du nouveau procureur de la Nation Micmac de Gespeg.

JOHANNE MAINVILLE

Johanne Mainville
Membre du Tribunal des
revendications particulières